

HONORAIRES DE NEGOCIATION

De 0 à 30 000 €uros1	0%
De 30 001 à 50 000 €uros	7%
De 50 001 à 80 000 €uros	6%
De 80 001 à 2 000 000 €uros	5%

HONORAIRES DE LOCATION

8% H.T sur l'encaissement des loyers.

Les frais d'agence s'élèvent à un mois de loyer mensuel TTC (hors charges) répartis pour moitié entre le locataire et le bailleur.